

31.03.2016 - 09:30 Uhr

## L'ASR publie son rapport d'activité 2015

Berne (ots) -

L'ASR publie aujourd'hui son rapport d'activité 2015. Ce rapport fait le point sur les activités des différents services de l'ASR durant l'exercice écoulé. Il contient également des informations intéressantes relatives au secteur de l'audit en général. Il met en exergue les moments intenses et les nombreux défis qui ont émaillé le quotidien de l'institution, essentiellement marqué par l'intégration des nouvelles compétences touchant à l'audit prudentiel des marchés financiers.

Depuis le 1er janvier 2015, l'ASR est également compétente pour agréer et surveiller les personnes physiques et les entreprises de révision opérant des audits prudentiels requis par les lois sur les marchés financiers. Le transfert de ces compétences de la FINMA à l'ASR a permis d'éliminer des doublons administratifs et de réaliser ainsi des gains d'efficacité pour tous les acteurs, puisque les personnes visées n'ont plus qu'un seul interlocuteur officiel.

Les entreprises de révision qui effectuent uniquement des contrôles restreints et dans lesquelles une seule personne est titulaire de l'agrément requis ne sont pas obligées de se doter d'un système d'assurance-qualité. L'ASR soutient l'idée d'une suppression de cet allègement au-delà du 1er septembre 2016. L'abandon de cette disposition dérogatoire aurait pour conséquence que toutes les entreprises de révision devraient se doter d'un système d'assurance-qualité interne approprié à compter du 1er septembre 2016, voire après un délai transitoire d'une année. La décision revient cependant au Conseil fédéral. Les associations professionnelles n'ont pas institué de système externe de revue par des pairs (Peer Review) si bien qu'il n'existe pour l'heure aucune alternative au système interne d'assurance-qualité.

En sus de la poursuite des objectifs 2012 - 2015, l'ASR a défini de nouveaux objectifs stratégiques pour la période 2016 - 2019. L'orientation stratégique générale est maintenue. En revanche, l'ASR s'engagera davantage en vue de devenir compétente pour l'octroi de tous les agréments dans le secteur de la révision (concentration des compétences auprès d'une autorité). De plus, l'opinion publique sera mieux informée sur les procédures d'enforcement de l'ASR.

Le rapport d'activité 2015 de l'ASR peut être consulté sur [www.rab-asr.ch](http://www.rab-asr.ch).

Contact:

Frank Schneider, directeur de l'ASR, T +41 31 560 22 10

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059636/100786039> abgerufen werden.